

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL****N°2022/58****SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2022****RESSOURCES HUMAINES****OBJET : Mise à jour du tableau des emplois****DATE DE LA CONVOCATION** 26/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	29
Présents	23
Représentés	5

VOTE	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Présents	Florence SANCHEZ - Henry-Paul BONNEAU - Fabienne MICHEL - Sonia REBOUL - Géraldine LACANAL - Michel BERNABEU - Marianne ARRIGO - Pierre MARIEZ - Bruno VANDERMEERSCH - Gaëlle GUENAL - Céline BRUN-GHALEM - Pierre CROS - Terry ADGE - Bruno HERNANDEZ - Lydie LAMBERT - Béatrice CECILLON-PINTENO - Jean-Marc DAUGA - Julie PEREA - André LOPEZ - Véronique PEYROTTE - Sylvain BARONE - Laurence GRANIER - Thomas BORDENAVE
Absents	Emmie CHARAYRON
Pouvoirs	Gérard ORTUNO à Bruno HERNANDEZ Geneviève ADGE LAGALIE à Géraldine LACANAL Françoise BARTHELEMY à Florence SANCHEZ Fabrice BARBE à Fabienne MICHEL Julien CHARAYRON à André LOPEZ

RAPPORTEUR**Fabienne MICHEL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Fonction Publique,

CONSIDERANT que conformément à l'article L. 313-1 du Code de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de ladite collectivité et qu'il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

CONSIDERANT les emplois actuellement créés et pourvus de la Ville de Poussan,

CONSIDERANT qu'il convient de faire évoluer les emplois et effectifs de la collectivité,

Mme MICHEL propose aux membres du Conseil municipal d'adopter la modification suivante du tableau des emplois, avec

La création du poste suivant à effet immédiat :

Filière technique : 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe, catégorie B, à temps complet dans le cadre de l'avancement de grade d'un agent déjà en poste.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, de ses membres,

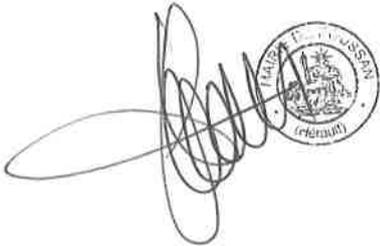
- **ADOpte** la mise à jour général du tableau des emplois avec 1 création de poste tel que présenté, à effet immédiat
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal concernant la création de poste.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

À Poussan, signé le : 06/10/2022

Le Secrétaire de séance,
Henry-Paul BONNEAU



Le Maire,
Florence SANCHEZ

CARACTERE EXECUTOIRE DE L'ACTE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte dès qu'il a été procédé à sa transmission au contrôle de légalité et à sa publication numérique (ou par défaut affichage public).

La Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent acte.

La présente délibération fera l'objet d'une inscription au procès-verbal de la séance correspondante.

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Madame le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois suivants sa publication numérique ou notification, ainsi qu'à sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant.

La saisine de la juridiction administrative peut s'effectuer par le biais de l'application « Télérecours Citoyens » (www.telerecours.fr).